



Tribunal canadien du  
commerce extérieur

Canadian International  
Trade Tribunal

TRIBUNAL CANADIEN  
DU COMMERCE  
EXTÉRIEUR

# Dumping et subventionnement

---

## ORDONNANCE

Enquête n° NQ-2009-002

Blocs-ressorts pour matelas

*Ordonnance rendue  
le lundi 19 octobre 2009*

EU ÉGARD À une enquête, aux termes de l'article 42 de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation*, concernant des blocs-ressorts pour matelas, avec ou sans protection de bord, utilisés dans la fabrication de matelas à ressorts, originaires ou exportés de la République populaire de Chine.

### ORDONNANCE

ATTENDU QUE le Tribunal canadien du commerce extérieur (le Tribunal) doit, aux termes de l'article 42 de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation*, enquêter en vue de déterminer si le dumping des marchandises susmentionnées a causé un dommage ou un retard ou menace de causer un dommage à la branche de production nationale;

ET ATTENDU QUE, selon les renseignements accessibles au Tribunal, il semble que Park Avenue Furniture (Park Avenue) soit un importateur des marchandises qui font l'objet de l'enquête du Tribunal;

ET ATTENDU QUE Park Avenue refuse de fournir les renseignements demandés par le Tribunal dans son questionnaire;

ET ATTENDU QUE le Tribunal est d'avis que de tels renseignements sont pertinents et importants pour la conduite de son enquête;

ET ATTENDU QUE, aux termes du paragraphe 17(2) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*, le Tribunal a, aux fins de la production et de l'examen des pièces, de l'exécution de ses ordonnances et de toutes autres questions liées à l'exercice de sa compétence, les attributions d'une cour supérieure d'archives;

À l'initiative du Tribunal;

ET ÉTANT CONVAINCU QUE Park Avenue possède ou est susceptible de posséder ou de contrôler des renseignements qui sont pertinents à la conduite de l'enquête du Tribunal;

LE TRIBUNAL ORDONNE CE QUI SUIT :

1. Un représentant dûment autorisé de Park Avenue fera et remettra au Tribunal une déclaration de renseignements écrite sous la foi du serment ou de l'affirmation solennelle, afin de satisfaire à la demande de renseignements énoncée dans l'annexe ci-jointe.
2. À moins que Park Avenue ne se présente devant le Tribunal **le 20 octobre 2009** et ne convainc le Tribunal que la présente ordonnance n'aurait pas dû être rendue ou que les renseignements demandés ne peuvent être fournis de façon raisonnable, les renseignements demandés doivent parvenir au bureau du secrétaire du Tribunal au plus tard à la fermeture des bureaux (17 h, heure de l'Est) **le 20 octobre 2009**, à l'adresse suivante :

Le secrétaire  
Tribunal canadien du commerce extérieur  
Standard Life Centre  
333, avenue Laurier Ouest  
15<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0G7

Téléphone : 613-993-3595  
Télécopieur : 613-990-2439

3. Les renseignements fournis par Park Avenue afin de satisfaire à la demande de renseignements énoncée dans l'annexe ci-jointe peuvent être désignés confidentiels par Park Avenue conformément aux articles 43 à 49 de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*.

Serge Fréchette  
Serge Fréchette  
Membre président

Ellen Fry  
Ellen Fry  
Membre

André F. Scott  
André F. Scott  
Membre

Dominique Laporte  
Dominique Laporte  
Secrétaire

## ANNEXE

## Information demandée

On vous demande de répondre à :

Raison sociale : \_\_\_\_\_

## IMPORTATIONS DE BLOCS-RESSORTS POUR MATELAS SELON LE TYPE DE RESSORT

	2006	2007	2008	<u>1<sup>er</sup> janvier –</u> <u>30 juin</u> 2008	<u>1<sup>er</sup> janvier –</u> <u>30 juin</u> 2009
Valeur de vente nette rendue des importations selon le type de ressort <sup>1</sup> (000 \$)					
<b>Originaire de la Chine</b>					
Ressort bonnell ou ouvert	_____	_____	_____	_____	_____
Ressort excentré	_____	_____	_____	_____	_____
Ressort ensaché ou Marshall	_____	_____	_____	_____	_____
Ressorts continu	_____	_____	_____	_____	_____
<b>Originaire des États-Unis</b>					
Ressort bonnell ou ouvert	_____	_____	_____	_____	_____
Ressort excentré	_____	_____	_____	_____	_____
Ressort ensaché ou Marshall	_____	_____	_____	_____	_____
Ressorts continu	_____	_____	_____	_____	_____
<b>Originaire de : _____ (préciser le pays)</b>					
Ressort bonnell ou ouvert	_____	_____	_____	_____	_____
Ressort excentré	_____	_____	_____	_____	_____
Ressort ensaché ou Marshall	_____	_____	_____	_____	_____
Ressorts continu	_____	_____	_____	_____	_____
<b>Total des importations<sup>1</sup></b>	_____	_____	_____	_____	_____

1. La valeur de vente nette rendue n'inclut pas les escomptes au comptant, les remises sur quantité ou les escomptes reportés, les rabais ou les taxes mais *inclut* les coûts de livraison (fret, manutention et assurance) à votre entrepôt.
2. Veuillez vous assurer que le total des importations correspond à votre réponse à l'égard de ce qui suit :
  - Si vous avez répondu au questionnaire à l'intention des producteurs, l'annexe V;
  - Si vous avez répondu au questionnaire à l'intention des importateurs, l'annexe I.